



Union Sportive du Vésinet – Section Tennis – Saison 2023-2024

Stade des Merlettes - 78110 Le Vésinet

Accès aux courts extérieurs et couverts toute l'année

Tél : 01 39 52 27 20

Mail : secretariat@usvtennis.fr

Inscriptions et réservations sur site www.usvtennis.fr et application Android

Nom de Famille :	
Adresse :	
Téléphone :	e-mail :

	Prénom des adhérents	Date de naissance	Photographie	Code cotisation	Code école
1					
2					
3					
4					
5					

Code		Nbre	Tarif €	Total Cotisation
Cotisation annuelle - Du 01/09/2023 au 31/08/2024				
24	Jeune de 4 à 6 ans (né en 2018/2019/2020)		125
21	Parent d'enfant inscrit au mini tennis – (accès au mini tennis)		50
23	Jeune de 7 à 10 ans (né en 2014/2015/2016/2017)		175
22	Jeune de 11 à 25 ans (né entre 1999 et 2013)		240
20	Senior (né en 1998 et avant)		375
25	Famille (couple avec 1 ou 2 enfants nés en 2004 et après)		870
27	Famille (couple avec 3 enfants ou plus nés en 2004 et après)		925
Cours collectifs pour Adultes				
Adhérents				
10	Cours Adulte – (1h – 4 par court)		470
11	Cours Adulte en extérieur – (1h30 – 2 courts – 4 par court)		395
12	Cours Adulte en extérieur- (1h – 4 par court)		395
Adhérents Compétition				
15	Pôle Compétition Adultes (1h30 – 2 courts – 4 par court)		280
Cours collectifs pour Jeunes				
Adhérents				
1	Mini Tennis – né en 2018 et après - (1h – 8 enfants)		315
2	Mini Tennis Avenir – né entre 2017 et 2019 – (2 fois x 1h)*		600
3	Ecole - (1h - 6/7 enfants par court)		335
4	Ecole courts en extérieur – (1h - 6/7 enfants par court)		280
5	Ecole Entraînement Plus (2 fois x 1h)		645
Adhérents Compétition*				
31	Groupe Avenir Jeunes (2 fois 1h30 – 2 courts – 4 par court)*		685
35	Groupe Avenir Jeunes (2 fois 1h30 – 2 courts – 4 par court) + EPS*		740
32	Pôle Elite (3 fois 1h30 ou 2 fois 1h30 + 1h)*		715
36	Pôle Elite (3 fois 1h30 ou 2 fois 1h30 + 1h) + EPS*		770
<i>* inscription uniquement sur sélection du responsable de la compétition</i>				

DON (facultatif) - déductible à 66% de vos revenus imposables

TOTAL

Détails du règlement - si Chèque : à l'ordre de l'USV section Tennis

Type : CB ou Chèque	Montant	Emetteur	No chèque
.....
.....
.....
.....
.....

Le **certificat médical** est obligatoire (voir le document joint « Demande de licence »).

Une **photo d'identité** est demandée pour le contrôle de l'accès aux courts.

La licence 2024 de la FFT est une redevance obligatoire et n'est pas déductible. Elle sera disponible sur l'espace FFT de l'adhérent. Les adhérents à l'USV Tennis sont automatiquement licenciés et couverts par l'assurance fédérale. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison

Date :

Signature :